

# CONDITIONS GENERALES DE VENTE MASSIC

CONDITIONS GENERALES de QUINZIN MAXIME (siège social : 33 av Albert 1<sup>er</sup> de Belgique - 38000 Grenoble). Auto-entrepreneur (siret 512 600 529 00014), dispensé d'immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) et au Répertoire des Métiers (RM).

## 1 CHAMP D'APPLICATION – ENTREE EN VIGUEUR – MODIFICATIONS.

Toutes les fournitures de biens et de prestations de services, mises à disposition (telles que, sans caractère limitatifs : noms de domaine, hébergement de sites web, serveurs dédiés) par la société Massic, au profit des souscripteurs (ci –après) « les clients » ou « le client », sont soumises aux conditions générales de vente ci après exposées et entrent en vigueur à compter de la prise de commande, par le client, qui reconnaît ainsi les accepter pleinement et sans réserve.

Massic ne reconnaît en aucun cas les éventuelles conditions générales de vente des clients, qu'elles soient totalement ou partiellement différentes des présentes, sauf accord écrit dérogatoire de Massic. Toute clause contraire est réputée non écrite. Sauf accord écrit dérogatoire de Massic, les conditions générales de vente resteront applicables aux transactions futures entre les parties, nonobstant toute réserve ou clause contraire du client.

Massic est autorisé à modifier le contenu des présentes conditions générales de vente, sous réserve de notifier au client l'existence de cette modification et la date de sa prise d'effet, en l'invitant à prendre connaissance du nouveau texte des conditions générales de ventes. L'accord du client sera réputé acquis à défaut d'opposition écrite dans les vingt huit jours suivant cette notification, ce qui entrainera l'entrée en vigueur immédiate et automatique des conditions générales de vente modifiées, à l'expiration de ce délais, ou à compter de la date d'entrée en vigueur indiquée par Massic dans le cadre de la notification susvisée.

## 2 - CONTENU DES PRESTATIONS.

Les diverses prestations proposées par Massic sont :

2.1 - Création de site Web : Développement intégrale et/ou utilisation de scripts dit Open Source.

Le code développé par Massic est la propriété du client et une copie peut lui être remise sur simple demande.

2.2 - Forfait de maintenance de site internet : Mise à jour de contenu d'un site internet. Développements mineurs du code afin d'apporter de légères modifications ou corrections de bugs au site web. Un développement estimé comme majeur fera l'objet d'un devis à part.

L'évaluation de l'importance d'un développement reste à l'appréciation de Massic.

2.3 - Forfait hébergement/maintenance : en plus de la maintenance, hébergement du site web, messagerie, nom de domaine.

## 3 - OFFRE, FIN DE CONTRAT, DROIT DE RETRACTATION.

3.1 - Le contrat est réputé conclu à la date de la signature du devis par le client, ou au plus tard, au moment de l'exécution de ladite commande.

3.2 – les forfaits sont établis pour une durée d'un an, et sont renouvelés automatiquement. Ils sont résiliables par lettre recommandée au moins un mois avant la date d'anniversaire. La résiliation prendra effet à la fin de la période en cours, laquelle reste entièrement due.

3.3 - Le contrat peut être interrompu et/ou résilié avec effet immédiat sans mise en demeure préalable et sans préavis du fait d'un manquement grave du client, en cas de retard de paiements des sommes dues supérieurs à vingt jours.

3.4 - Conformément aux articles L.121-20 et suivants du code de la consommation le client bénéficie d'un droit de rétractation.

3.4.1 - Le client peut exercer son droit de rétractation, sans motif, dans un délai de sept jours à compter de la signature du devis. Pour revenir sur son consentement et annuler la commande, le client doit en informer Massic par courrier postal (uniquement).

3.4.2 - Le droit de rétractation, s'il a été valablement exercé, permet au client d'obtenir le remboursement de sa commande ou de son acompte.

## 4 - TARIFS ET PAIEMENTS.

4.1 - Massic est autorisé à réactualisée le prix des forfaits chaque année. Massic informera le client de l'augmentation envisagée et de son droit de s'y opposer dans les six semaines suivant la réception du message. La révision tarifaire sera réputée acquise et applicable si dans le délai de notification susvisé, le client ne s'y oppose pas par un écrit (à envoyer par lettre recommandée avec accusé de réception) notifiant la résiliation du contrat le liant a Massic.

4.2. - En cas de retard de paiement, Massic sera en droit de demander le paiement des intérêts au taux légal ou, a son choix, une majoration de retard égale à 1,5 fois le taux d'intérêts légale, par mois de retard à compter de la date de l'exigibilité des sommes dont le versement est prévu en vertu du présent article. De même en cas de retard de paiement lié à une prestation d'hébergement d'internet, Massic sera en droit de suspendre sans délai ledit hébergement du client.

4.3 - Les paiements du client se font par chèque à l'ordre de Maxime Quinzin. Les forfaits maintenance et hébergement /maintenance sont établis pour une durée d'une année et sont dus, au démarrage du forfait. Toute année commencée est due. Le paiement d'une conception de site se fait à la mise en place du site. Toutefois, un acompte peut être demandé à la commande.

## **5 - RESPONSABILITES.**

5.1 - Le client s'engage à ne rechercher la responsabilité contractuelle de Massic qu'en cas de manquement grave et prouvé à l'une de ses obligations substantielles, en vue de la réparation d'un préjudice direct. En tout état de cause, Massic ne sera en aucun cas responsable de tout préjudice indirect ou immatériel, quel qu'il soit subi, éventuellement par le client, et notamment de tout préjudice financier ou commercial, perte de bénéfices, perte de données, même si le prestataire a été informé de l'éventualité d'une telle perte ou d'un tel dommage.

## **6 - CONTENU DES PAGES WEB.**

6.1 – Les développements effectués par Massic représentent l'infrastructure des sites. Le contenu des pages étant décidé par le client (ou proposé par Massic), il en reste l'auteur et le responsable. A savoir que le contenu ne doit pas, de quelque manière que ce soit, par exemple par des bandeaux publicitaires, porter atteinte à la loi, à l'ordre public, aux bonnes mœurs et/ou aux droits des tiers (droit des marques, droit d'auteur, protection des bases de données, etc.) .Le client s'engage notamment à ne pas proposer de contenus à caractère pornographique, ni proposer ou laisser proposer des prestations commerciales qui ont un caractère pornographique et/ou érotique ou manifestation illicite ou attentatoire à l'ordre public (violence, incitation à la haine raciale, fourniture de produits ou services strictement prohibés sur le territoire).

6.2 - Le client est seul responsable des contenus hébergés et diffusés par lui. Massic ne saurait en aucune manière être responsable de la légalité des contenus diffusés par le client. Massic n'est pas tenue de vérifier si la présentation du client, de son site web, si la boutique en ligne fait également l'objet du contrat- de la forme et/ou du contenu de sa boutique en ligne ou de ses biens et services proposés par le web, constitue une quelconque infraction à la loi. Si Massic constate néanmoins une infraction à la loi, elle est autorisée à interrompre et/ou résilier le contrat dans les conditions citées auparavant. Il en ira a fortiori de même en cas de réquisition de l'autorité publique ou de demande en justice ou de réclamations de tiers qui selon Massic pourraient apparaître justifiées et suffisamment sérieuses. Massic fera ses meilleurs efforts pour informer le client dans les plus brefs délais.

## **7 - OBLIGATIONS DU CLIENT.**

7.1- Le client garantit que les données qu'il fournira à Massic sont justes et complètes. Il s'engage à informer Massic immédiatement de tout changement les concernant et de confirmer sous quinzaine à Massic l'exactitude des données, si Massic en fait la demande. Sont notamment visés sans caractère exhaustif, les informations suivantes : nom, adresse postale, adresse électronique, numéro de téléphone.

7.2 - Le client s'engage à ne pas utiliser de messagerie électronique ou tout autre support internet pour envoyer via les infrastructures Massic des courriers électroniques de prospection, sauf accord exprès du destinataire, des messages publicitaires interdits ou encore des messages dont le contenu est illicite ou dénigrant. Ceci est valable en particulier quand des courriers électroniques de contenu identique sont envoyés à un grand nombre de destinataires internautes (activité dite de « spamming »). Une telle utilisation des services de Massic est strictement interdite et pourra entraîner l'interruption et/ou la résiliation du contrat, dans les conditions citées auparavant. Le client sera par ailleurs pleinement responsable de tout dommage subi de ce fait par le client lui-même, Massic ou toute autre personne.

7.3 - Le client s'engage à ne pas diffuser illégalement des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins. L'implémentation et la mise à disposition de liens hypertextes menant vers des sites proposant du téléchargement « Peer to Peer » des services de téléchargement ou de diffusion en flux continu (« streaming ») ou tout autre acte par lequel des œuvres, objets, fichiers ou données protégés au titre du droit d'auteur ou des droits voisins pourraient être mis à disposition de tiers et partagés de manière illicite sont également interdits. En cas de non-respect par le client des obligations mises à sa charge au titre du présent paragraphe, Massic se réserve le droit de bloquer l'accès à l'espace web ou de suspendre ses services sans autre notification et si nécessaire de résilier ledit contrat.

7.4 - Le client s'interdit de plus ce qui suit :

7.4.1 - Poster, publier, transmettre ou reproduire toute information contenant un virus ou tout autre composant dangereux.

## **8 - DISPOSITIONS FINALES.**

8.1 - Massic se réserve la possibilité de céder les contrats passés avec les clients et/ou de sous-traiter certaines fournitures de biens ou de services, sans qu'un accord écrit et préalable soit requis de leur part, ce qu'ils acceptent dès à présent sans réserve.

8.2 - Si une ou plusieurs des stipulations présentent dans les conditions générales de vente, d'éventuelles conditions particulières et/ou de bons de commandes étaient nulles, la validité des autres stipulations n'en serait pas affectée. Autant que faire se peut, il sera fait application d'une stipulation de substitution la plus semblable possible à celle qui avait été rédigée par les parties. On raisonnera de même pour les stipulations incomplètes, en se référant, si besoins est, aux principes généraux d'interprétation des contrats et de bonne foi contractuelle.